Commune de CARTICASI Haute-Corse AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Robert Provent et Paule VILLANOVA notaires associés d'une SCP titulaire d'un office notarial à CORTE 20250 9AVENUE BARON MARIANI.

Date de L'acte : 26/11/2018

Suivant acte reçu par Me Paule VILLANOVA Notaire associé à CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil. Identité du Reguérant

Madame Louise **ALBERTINI**, retraitée, demeurant à CARTICASI Le VillageNée à TRALONCA (20250)le 29 août 1920. Veuve de Monsieur Henri Félix **TERRAMORSI** et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Désignation des Biens

A CARTICASI (HAUTE-CORSE) 20244, Lieudit CANALETTU,

Une maison d'habitation élevée sur sous-sol à usage de cave voûtée et réserve, d'un rez-de-chaussée comprenant une cuisine, deux salles à manger une pièce à usage de bar, d'un étage auquel on accède par un escalier extérieur et balcon ainsi qu'un escalier intérieur, comprenant trois chambres, un salon et une salle d'eau avec w-c, combles perdus au-dessus auquel on accède par une trappe située dans le salon du premier étage.

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
Α	146	CARTICASI	00 ha 00 a 78 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS Me Paule VILLANOVA

Adresse mail de l'étude villanova.paule@notaires.fr. (Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)